

## **PLAN D'ACTION : PRÉVENTION ET GESTION DES COMMOTIONS CÉRÉBRALES**

Dans l'attente de directives, suite aux travaux entrepris par La Direction de la promotion de la sécurité (DPS) en janvier 2016.

L'association Québécoise de Racquetball tiens à diffuser un avis de :

### **Directive préventive et temporaire visant à :**

- Retirer immédiatement du jeu ou de l'entraînement toute personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale;
- interdire le retour au jeu ou à l'entraînement la même journée, même si les symptômes ont disparu;
- ne pas laisser seule une personne que l'on croit avoir subi une commotion cérébrale;
- informer le parent de tout incident laissant croire qu'une personne d'âge mineur pourrait avoir subi une commotion cérébrale.